

AVIS PUBLIC

**AVIS DE SÉANCE PUBLIQUE DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

RÈGLEMENT NUMÉRO 635

La soussignée donne avis public à l'effet que, suite à l'avis de motion donné par le Conseil lors de la séance du **2 août 2021** à l'égard du « **Règlement numéro 635 relatif à la citation de l'église Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe à titre d'immeuble patrimonial** », le Comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance publique le **14 septembre 2021**, à 18 heures, au Centre culturel Humania Assurance, situé au 1675, rue Saint-Pierre Ouest à Saint-Hyacinthe.

Le règlement projeté aura pour conséquence de désigner à titre d'immeuble patrimonial l'église Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe et son terrain situés au 2200, rue Girouard Ouest, à Saint-Hyacinthe.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée à la citation de cet immeuble patrimonial pourra faire ses représentations.

Saint-Hyacinthe, le 11 août 2021

La greffière de la Ville,



Crystel Poirier